

Département  
Indre et Loire

♦♦♦♦

Arrondissement  
Tours  
St Martin Le Beau



Date d'envoi de la convocation  
14 janvier 2021

Elus en exercice : 23  
Présents : 18  
Pauvres : 0  
Votants : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 20 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Etaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSE, Mme Christine POIRIER, M. Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joëlle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER (arrivée 18h08), Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h11), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD, Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivée 18h08), Mme Aurore GAGNARD.

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Mme Joëlle PINNEAU

Diffusion Original : Registre / Copie : Bâtiments/patrimoine

DL 2021-01-20-17-1 : Convention avec les clubs de football

**Considérant** l'utilisation des terrains de foot principalement par les clubs de football,  
**Considérant** qu'il est nécessaire de cadrer et de prévoir les renouvellements de filets, petits matériels...

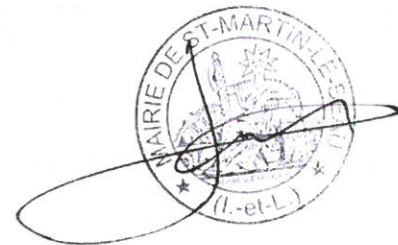
M. GIRAUDON explique que l'objet de ladite convention est de cadrer la mise à disposition des locaux et des deux terrains de football, sis rue du Gros Buisson sur le territoire de Saint Martin le Beau, mais aussi d'engager l'association vis-à-vis de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de :

- signer une convention d'utilisation et d'entretien des terrains de football
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier

Saint-Martin-le Beau, le 28 janvier 2021  
Pour extrait, certifié conforme  
Alain SCHNEL, Maire

Certifié exécutoire  
Compte tenu  
De la publication le 01.02.2021  
Alain SCHNEL  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
037-213702251-20210120-DL20210120171-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2021  
Date de réception préfecture : 01/02/2021

DL 2021-01-20-17-1